



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1024

Conseil d'administration de l'Etablissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBAL) – Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1024 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DENOMME ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON (ENSBAL) – REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Ville de Lyon est membre de l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

Cet EPCC a été créé conjointement par la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat.

Il assure ses missions dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques avec pour vocation de former des artistes, des designers et des créateurs.

Outre la formation qu'il dispense dans les champs des enseignements artistiques, il développe la professionnalisation des diplômés et l'émergence de nouveaux territoires d'enseignement et/ou de recherche, parmi lesquels l'écriture, la performance et le design textile.

L'Ecole favorise également une ouverture à l'international et aux partenariats institutionnels et privés et, de ce fait, contribue au rayonnement de la Ville de Lyon.

II - Modalités de représentation :

L'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBAL) est administrée par un Conseil d'administration composé de 24 membres.

La Ville de Lyon est représentée par le Maire ou son représentant et 8 représentants titulaires élus au sein du Conseil municipal pour la durée de leur mandat au sein de leur collectivité.

Pour chacun des représentants de la Ville de Lyon, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire et pour la même durée.

Les statuts de l'ENSBAL prévoient que trois personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement sont désignées conjointement par l'Etat, la Région Rhône-Alpes Auvergne et la Ville de Lyon pour une durée de trois ans renouvelable.

Le Conseil municipal a procédé par délibération n° 2020/32 en date du 30 juillet 2020 aux désignations des 8 membres titulaires et 8 membres suppléants du Conseil municipal mentionnés ci-après pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon :

- Titulaires : Mesdames Chloë VIDAL, Yasmine BOUAGGA, Stéphanie LEGER, Béatrice DE MONTILLE, Delphine BORBON, Sylvie PALOMINO et Messieurs Jean-Luc GIRAULT et Emmanuel VIVIEN ;
- Suppléants : Mesdames Aurélie MARAS, Marie ALCOVER, Véronique DUBOIS BERTRAND, Béatrice GAILLIOUT et Messieurs Patrick ODIARD, Tristan DEBRAY, Romain BILLARD et Franck LEVY.

Les 3 personnalités qualifiées ont été désignées par délibération n° 2020/258 en date du 19 novembre 2020.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de procéder au remplacement de monsieur Patrick Odiard pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon en qualité de suppléant.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'EPCC Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon adoptés en 2014 ;

Vu les délibérations n° 2020/32 du 30 juillet 2020 et n° 2020/258 du 19 novembre 2020 ;

DELIBERE

Monsieur Adrien DRIOLI est désigné en remplacement de Monsieur Patrick ODIARD pour représenter la Ville de Lyon en qualité de suppléant, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET